

distinctes. Le centre de l'île est habité par la race qu'on désigne sous le nom de hova, et toutes les côtes par un mélange de races noires qui viennent de la côte orientale de l'Afrique. On les désignent très improprement sous le nom Sakalaves. Ranavalo 1^{ère} reine d'une cruauté farouche, qui a régné sur les hovas de 1828 à 1860 a employé les moyens les plus sanguinaires pour soumettre sous sa domination les sakalaves. Ces tribus en butte à ces exactions sollicitèrent la France, qui depuis deux ou trois siècles faisait des établissements dans l'île, d'exercer son protectorat sur elles. Par des traités passés en 1840 et 1841 avec les chefs sakalaves la France accepta le protectorat.

Les français s'établissent d'abord dans l'île, font le commerce avec les sakalaves et surtout avec les hovas.

En 1863 un traité est conclu entre Napoléon III et les hovas dans lequel la France reconnaît la royauté du chef des hovas sur toute l'île en même temps qu'elle se réserve des avantages sérieux. Par l'article 4 du nouveau traité de 1868 les français jouissent du droit de s'établir où ils le jugeront convenable, de prendre à bail et d'acquérir des meubles et des immeubles. Le droit de passer des baux était illimité. Ces traités ont été violés par les hovas à propos de la succession de M. Laborde. Contrairement aux articles de ces traités, ses héritiers n'ont pas la jouissance de sa succession. C'est une violation qui demande qu'on y fasse justice.

Voilà en peu de mots les droits de la France, à l'égard de l'île. Dernièrement les hovas, firent venir à Tananarive, des chefs Sakalaves et leur ordonnèrent d'aller planter des drapeaux hovas dans leurs villages. C'était une atteinte portée aux droits de la France. Après plusieurs pourparlers entre le cabinet français et M. Beudais, consul à Madagascar, l'amiral Pierre reçoit instruction d'aller faire disparaître tous ces drapeaux hovas sur les côtes Nord-Ouest et Nord de l'île, et de présenter au gouvernement de la reine un ultimatum demandant qu'on assure l'observation du traité de 1868. On a fait fi de cet ultimatum et l'amiral Pierre reçut ordre d'arracher les drapeaux, de bombarder Tamatave et de l'occuper.